

13. Interpellation de M. Jean-Pierre Lyon: «Modification des règlements concernant le domaine public: quelle information aux commerçants et artisans» (I-59)¹.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). Mon interpellation sera brève - j'ai même hésité à faire plutôt une question écrite à ce sujet - elle concerne le magasin d'une personne qui a marqué, à Genève, l'histoire du cyclisme suisse, il s'agit de mon ami Jean Brun. Il y a cinquante ans, ce dernier a ouvert un magasin de vélos à la place du Cirque. Etant toujours un amoureux du vélo, je me trouvais un jour à l'intérieur de ce magasin lorsque deux agents de ville ont interpellé le responsable du commerce, c'est-à-dire le fils de M. Jean Brun. Les deux agents lui ont signalé qu'il n'était pas en règle avec le support servant de petit garage à vélos qu'il avait placé sur la largeur du trottoir, devant le magasin de vélos. Ce support est un râtelier dans les fourches duquel on gare son vélo pendant une visite à l'intérieur du magasin pour acheter un petit accessoire. Depuis cinquante ans, il y a toujours eu ce «garage» à vélos, qui mesure à peine un mètre, et voilà que celui-ci, n'est, dit-on, pas en réglementaire et qu'il doit être mis contre la vitrine.

Comme je me trouvais dans le magasin, j'ai assisté à cette scène et j'ai été un peu surpris. En effet, à cet endroit, le trottoir mesure plus de 6,50 mètres et le râtelier à vélos seulement un mètre environ, et on prétend qu'il gêne le passage. Il existe d'autres endroits où il n'y a pas 1,50 mètre pour passer et, personne ne dit rien.

Par cette interpellation, je demande que, lorsqu'il y a des modifications des règlements concernant l'empiètement sur le domaine public, les commerçants en soient informés. En l'occurrence, le fils de M. Jean Brun n'était pas informé, il savait que le trottoir devait être laissé libre, mais il ne savait pas que sa barrière servant à entreposer les vélos gênait le passage sur le trottoir.

Monsieur le président, j'ai eu l'idée de faire une photo de la scène et je demande qu'elle figure dans le *Mémorial*, pour pouvoir montrer qu'il y a à peine deux mètres qui sont utilisés par ce support à vélos, et qu'il reste plus de quatre mètres jusqu'au bord du trottoir, là où les voitures sont garées. Je me suis demandé si l'application des règlements devenait farfelue à outrance.

Voilà, Mesdames et Messieurs, une personne qui a marqué l'histoire du cyclisme suisse, qui a été un des équipiers d'Hugo Koblet et qu'on embête avec des bêtises pareilles. Je n'arrive plus à comprendre et, si c'est cela la politique, il

¹ Annoncée, (Mémo 8).

faut qu'on aille se coucher et qu'on ne réclame plus d'impôts aux gens. C'est un commerçant qui paie ses impôts et on vient lui dire qu'il ne respecte pas le règlement.

Je précise encore que je veux une réponse écrite à mon interpellation, parce que je trouve inadmissible d'embêter nos concitoyens de cette façon. Monsieur le président, je vous remets la photo pour qu'elle figure dans le *Mémorial*, et tout le monde va pouvoir rigoler.

Le président. Le Conseil administratif vous répondra ultérieurement, Monsieur Lyon.